



COMMUNIQUE

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie et le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques portent à la connaissance des populations que, suite aux concertations avec les acteurs de la filière bétail/viande, les prix maxima de la viande de bœuf au kilogramme, en cette période de crise énergétique, sont fixés comme suit dans le District Autonome d'Abidjan:

| DESIGNATION | Prix Maximum à l'Abattoir Chevillards (Grossistes) FCFA/kg | Prix Maximum à l'Abattoir Bouchers-détaillants FCFA/kg | Prix Maximum District Autonome d'Abidjan Bouchers-détaillants FCFA/kg |
|------------------------|--|--|---|
| Viande de bœuf avec os | 2 300 | 2 500 | 2 600 |
| Viande de bœuf sans os | 2 300 | 2 700 | 2 800 |

Le non-respect des prix sus indiqués expose les contrevenants à des sanctions prévues par la réglementation.

Infoline: 27 20 22 95 28 / info@commerce.gouv.ci

Le Ministre des Ressources Animales
et Halieutiques

Le Ministre du Commerce
et de l'Industrie

Sidi Tiémoko TOURE

Souleymane DIARRASSOUBA